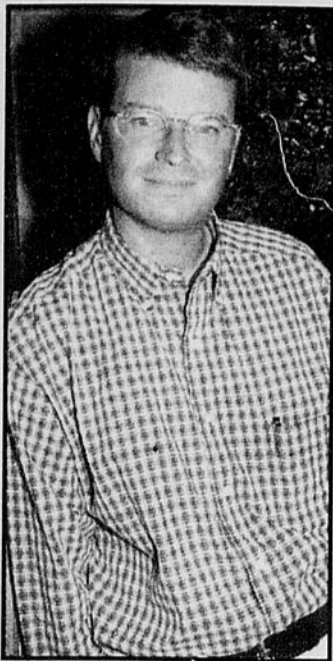


Téléjournal



Stéphane Bureau prépare sa rentrée (A2)

Privée d'électricité



Dans le noir depuis 48 h pour un compte impayé (A2)

Rentrée

La moitié des cégeps du Québec vont présenter des budgets déficitaires (D8)

Les sports



Graf plie déjà bagage à Montréal (C1)

Météo / A2

VARIABLE
22
5h55 19h44
22 août 30 août 06 sept 13 sept

LA COUR SUPRÊME DIT NON

LA SÉCESSION UNILATÉRALE DU QUÉBEC EST ILLÉGALE... MAIS LÉGITIME À CERTAINES CONDITIONS - Extraits du jugement (A6) - 2 pages de réactions (B1, B2)

Une vague bleue soulève Cardin

«Le 14 septembre, le juge, ce sera Sherbrooke»

Michel MORIN
Sherbrooke

Les souverainistes ont répondu très haut et très fort à la vague rouge qui a supporté la candidature de Robert Pouliot plus tôt cette semaine. Pas moins de 1000 partisans bruyants, venus de tout le Québec à bord d'une quinzaine d'autocars, ont assisté au lancement officiel de la campagne de Serge Cardin, candidat du Bloc québécois dans Sherbrooke, présenté comme «le 45e député du Bloc à Ottawa.»

Musique, drapeaux du Québec, affiches électorales et slogans tantôt autonomistes, tantôt carrément séparatistes, ont soutenu la candidature de Serge Cardin. S'il est vrai que plusieurs ministres libéraux sont venus à Sherbrooke cette semaine, les gros canons souverainistes avaient également mis le cap sur la capitale de l'Estrie, hier.

Les Gilles Duceppe, Bernard Landry, Claude Boucher, Michel Gauthier, Yvan Loubier, Robert Perreault, Guy Bouthillier et plusieurs autres se sont tous faits un devoir de donner la répli-



Le vice-premier ministre Bernard Landry a souhaité la meilleure des chances au candidat bloquiste Serge Cardin, hier soir, sous les yeux du député de Johnson Claude Boucher et du chef du Bloc Gilles Duceppe. Quelque 1000 partisans ont assisté au lancement officiel de la campagne de l'ex-conseiller municipal de Sherbrooke.

que aux libéraux fédéraux.

Dans les faits, cette élection complémentaire dans Sherbrooke est effectivement devenue une véritable guerre de tranchée entre libéraux et bloquistes. Et Robert Pouliot, le candidat libéral, est devenu la cible de toutes les attaques du Bloc québécois. Quant au Parti conservateur, les souverainistes n'en ont rien dit, ou presque, n'ayant pas de temps à perdre avec des fantômes, ont-ils livré en substance.

Enjeu majeur

Gonflés à bloc par le jugement de la Cour suprême, les souverainistes, qu'ils oeuvrent sur la scène provinciale ou fédérale, ne font aucune cachette de leur intention. Ils veulent ravir Sherbrooke aux conservateurs et aux libéraux, eux qui se sont partagés le comté depuis

toujours ou presque.

L'enjeu devient majeur. Il s'agira de la première élection à se tenir après que les neuf juges de la Cour suprême se soient prononcés sur le renvoi fédéral. Et de l'avis de Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois, l'occasion est rêvée pour envoyer un message sans équivoque au gouvernement fédéral, voire au reste du Canada.

«En élisant Serge Cardin le 14 septembre, vous démontrerez que c'est la population qui est suprême et souveraine au Québec. Le 14 septembre, le juge, ce sera Sherbrooke», a-t-on entendu avant un tonnerre d'applaudissements.

Le principal intéressé, Serge Cardin, a quant à lui invité l'électorat de Sherbrooke à rappeler au gouvernement libéral qu'il est responsable de la situation difficile dans laquelle se retrouve le

comté.

«C'est l'héritage de cinq ans de pouvoir libéral, cinq ans d'appauvrissement collectif, cinq années de coupures dans les transferts au Québec, cinq années de hausse de taxes déguisées, cinq ans de chômeurs devenus prestataires d'aide sociale parce qu'on leur refuse le chômage. Cinq ans à voir les libéraux piger à deux mains dans la caisse d'assurance-chômage, de débiter Serge Cardin. Je ne veux pas donner une lueur d'espoir, je veux une explosion d'espoir à Sherbrooke. Je ne veux pas de lumière au bout du tunnel, je ne veux plus de tunnel. Et c'est pour ça que je suis prêt à travailler d'arrache-pied comme député du Bloc québécois.»

Autres textes sur la campagne électorale en A7

Juneau refuse d'aider les opposants à la ligne à 735 kV

Le conseil de la MRC reporte sa décision à plus tard

Guy MARCHAND
Richmond

Invoquant le manque d'informations sur les recours juridiques qu'entend prendre le comité des citoyens du Val St-François, le conseil des maires de cette MRC a reporté sa décision sur la demande d'aide financière formulée par les membres de ce comité, opposés au projet de construction de ligne électrique de 735 kV entre les postes Des Cantons et Hertel.

C'est la décision qu'a adoptée à l'unanimité les membres du conseil de la MRC du Val St-François appelés à se prononcer sur cette demande, mercredi soir.

Quelques membres du comité des citoyens ont assisté à cette assemblée régulière du conseil qui a été marquée par une prise de bec impliquant le maire de Windsor Carmen Juneau et un membre du comité, Jacques Laval.

Cette prise de bec est survenue à la suite d'une intervention de Mme Juneau qui a réitéré la position de sa municipalité à l'effet qu'elle n'appuierait aucune aide financière aux membres du comité dans leur lutte juridique qui l'oppose à Hydro-Québec.

Mme Juneau a déclaré que la MRC avait fait plus que sa part dans ce dossier.

«Les efforts ont été faits, et il n'est pas question d'avancer de l'argent aux frais des payeurs de taxes. Si vous (comité) êtes dans le besoin, on va vous aider, mais nous ne payerons pas une bataille juridique», a-t-elle déclaré tout en prenant soin de dire que les municipalités de la région s'étaient serrées les coudes lors de la tempête du verglas, et que cette ligne ferait en sorte que cela ne se reproduirait plus.

Cette sortie en règle du maire de Windsor a soulevé l'ire des membres du comité des citoyens. Prenant la parole, M. Laval a insisté sur le fait que la MRC du Val St-François s'était fait bafouée par Hydro-Québec et le gouvernement Bouchard dans ce dossier et que Mme Juneau entretenait le même discours que celui des gens au pouvoir.

«On comprend que vous avez été membre de ce gouvernement pendant plus de 12 ans (13 ans et demi, a précisé Mme Juneau), mais vous changez d'opinion lors du dépôt de notre requête et lors du passage de la Commission Nicolet. Il est important que la MRC nous épaulé dans ce dossier», a-t-il dit.

Après quelques commentaires de certains maires, la discussion s'est terminée par une proposition de tenir une assemblée à huis-clos sur le sujet à une date ultérieure.

D'ici là, toutes les informations que les maires de la MRC veulent obtenir quant aux intentions légales du comité devraient être prises auprès de leur avocat Me Franklin Gertler.

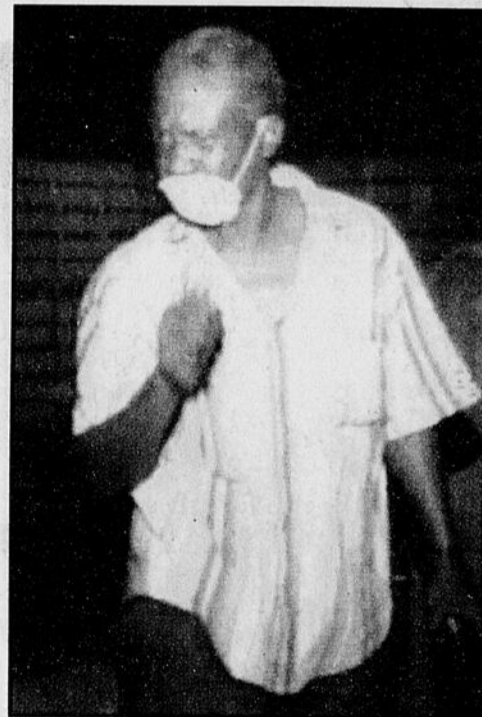
Le préfet de la MRC, Me Marc-André Martel, a expliqué qu'en vertu de la Loi, le conseil de la MRC peut accorder une aide financière au comité.

«Dès que nous aurons les informations nécessaires, nous débattrons la question et ce sera au conseil des maires à prendre la décision finale», a-t-il fait savoir.

Windsor a été la seule municipalité de la MRC à ne pas soutenir les démarches du comité des citoyens dans sa lutte au projet d'Hydro-Québec dès les premières semaines qui ont suivi le début de ce controversé dossier.

La requête légale du comité des citoyens visant à bloquer le projet d'Hydro devrait être déposée en début de semaine prochaine.

Autres textes (B4)



Les États-Unis contre-attaquent

Le président Bill Clinton a écourté ses vacances, hier, pour ordonner l'attaque d'installations terroristes en Afghanistan et au Soudan, en représailles aux attentats anti-américains survenus le 7 août dernier au Kenya et en Tanzanie. La riposte américaine a principalement ciblé une usine d'armes chimiques près de Khartoum, au Soudan. LES DÉTAILS EN D1.

DES PRIX JAMAIS VUS! LA PLUS GRANDE VENTE D'AUTOMOBILES AU CANADA

500 VÉHICULES SOUS LA TENTE

5 JOURS SEULEMENT DU MERCREDI AU DIMANCHE 19-20-21-22-23 AOÛT

LES TERRASSES Rock Forest

4857, boul. Bourque, Rock Forest

Un p'tit tour chez l'«ami» Jean Coutu



Mario
sur la route

Magog

Vous connaissez certainement la publicité aussi bien que moi: «Chez Jean Coutu on retrouve de tout, même un ami».

Je me suis donc rendu chez Jean Coutu hier. Pas à la pharmacie, mais bien à la résidence qu'il possède aux abords du lac Memphrémagog.

Si M. Coutu est vraiment mon ami, me suis-je dit, il acceptera de me recevoir et de répondre à mes questions. A-t-il le goût d'envoyer paître Claude Brochu des Expos, qui réclamait sa tête dans les journaux du matin? Va-t-il abandonner son implication dans la campagne visant à doter le centre-ville de Montréal d'un nouveau stade de baseball? Et quoi encore...

J'ai donc enfourché ma bicyclette à partir de la pointe Merry, à Magog, et je me suis mis à pédaler en direction de chez M. Coutu, qui possède une magnifique résidence évaluée à 669 000 \$ à quelques kilomètres de là, au bord de l'eau. Même la maison qui se trouve face à celle-ci, de l'autre côté du chemin, dont l'évaluation municipale se chiffre à 208 100 \$, est enregistrée à son nom à la municipalité du canton de Magog.

Il y a une guérite à l'entrée du chemin qui mène chez Jean Coutu et chez quelques autres riches rivaux de ce secteur du Memphrémagog. Même si la barrière était levée, je n'ai pas



Jean Coutu

voulu courir le risque de m'aventurer à vélo dans ce domaine de rêve. Sait-on jamais, me suis-je dit. J'ai plutôt décidé d'y retourner avec mon automobile. C'est plus rapide, plus sûr, plus efficace.

Rapidement, j'ai repéré la maison de M. Coutu à partir d'indications qu'on m'avait déjà fournies. Difficile de la manquer avec l'écrêteau bien en évidence au bord du chemin: JEAN L. COUTU.

Évidemment, c'est une superbe propriété. À faire rêver. Je suis passé devant une première

fois, exactement comme le font les détectives dans les films, avec l'idée de mieux y revenir la seconde fois. Mais c'était sans savoir que juste un peu plus loin, je me retrouverais au bout du chemin, dans le stationnement d'un club privé pour golf et tennis.

Voilà qui était bien pris qui croyait prendre. Une dame, qui débarquait de sa voiture, m'a jeté un regard de pitt-bull. Je n'ai pas pu entendre ce qu'elle me disait, mais c'était lisible sur ses lèvres: VOUS N'AVEZ PAS D'AFFAIRE ICI!!!

Évidemment, dans le secteur tout le monde se connaît et on n'hésite pas à chasser les intrus, comme le veut la mise en garde affichée à la guérite.

Pour ne pas avoir tout le hameau à mes trousses, je n'ai pas insisté et j'ai quitté. En passant à nouveau devant la résidence des Coutu, j'ai remarqué qu'on n'y voyait pas âme qui vive. J'ai roulé jusqu'à la sortie, où un autre résidant du secteur, venu chercher son courrier à la boîte postale, m'a fait les gros yeux tout en faisant mine de prendre note du numéro de plaque de ma voiture.

J'ai donc retraité vers le centre-ville de Magog, où je suis allé saluer mon collègue Gilles Dallaire.

— Mais d'où arrives-tu comme ça?

— J'ai essayé de surprendre Jean Coutu à sa maison d'été. J'ai trouvé la maison, mais c'est raté.

— Mais pourquoi te donner tant de peine? Tu n'as qu'à lui téléphoner, son numéro est dans le bottin...

J'ai failli tomber à la renverse. Heureusement que je n'étais pas à vélo. Comment aurais-je pu deviner que le numéro de téléphone de Jean Coutu pouvait être public?

Son épouse et lui sont des personnes tout à fait sympathiques. Qui ne se prennent pas pour d'autres, m'a expliqué mon collègue. Et il n'était pas le premier à me faire cette remarque.

J'ai donc téléphoné chez les Coutu. C'est l'épouse du pharmacien le plus célèbre au Québec, Marcelle de son prénom, qui m'a répondu.

«Je suppose que vous voulez parler à Jean pour cette histoire des Expos. Malheureusement, il n'est pas là. Et de toute façon, je pense que d'ici à lundi, il n'y a rien qui va se produire», m'a dit Mme Coutu, gentille comme tout.

Quand je lui ai demandé ce qu'elle pensait de toute cette affaire, qui a vraiment pris d'énormes proportions au Québec, Marcelle Coutu n'a pas pris de détour.

«Vous savez, j'admire beaucoup mon mari, m'a dit Mme Coutu. C'est un homme franc, intègre. Dans cette affaire, il a été franc voilà tout. Je ne sais pas pourquoi on fait tout un plat avec cela. D'une simple phrase qu'il a dite, on fait une grosse histoire. Il a dit ce qu'il pensait voilà tout. Que ce serait mieux si un autre promoteur se retrouvait à la tête du projet.»

Mme Coutu s'est mise à rire quand j'ai cherché à savoir si cette controverse affecte d'une façon ou d'autre son époux.

«Mon mari m'a simplement dit: j'ai fait ce que j'avais à faire. Sachez qu'il dort sur ses deux oreilles...», a-t-elle répondu.

Du même souffle, Mme Coutu m'a invité à tenter de contacter à nouveau son époux lundi. Que ça ne devrait pas causer de problème.

La morale de cette histoire?

Il arrive qu'un journaliste en cavale se complique la vie bien inutilement...

Mario GOUPEL

Le Téléjournal promet d'être à l'écoute des régions

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Affaire Lewinsky, jugement de la Cour suprême du Canada sur le droit du Québec à la sécession: le nouvel animateur du Téléjournal de Radio-Canada, Stéphane Bureau, aurait bien aimé présenter ces événements aux té-

lécpectateurs, mais doit se consacrer ces jours-ci à préparer sa rentrée du 7 septembre prochain.

«C'est une maudite belle semaine (...) et d'une façon je le regrette parce que je pense qu'on aurait pu faire une belle job!» commente M. Bureau, qui était de passage hier à Sherbrooke dans le cadre d'une tournée destinée à prendre le pouls des régions.

Affable, détendu et un tantinet pince-sans-rire, le journaliste de 34 ans explique que lui et son équipe souhaitent élargir la couverture des régions dans le cadre du Téléjournal et se sont donc rendus cet été en divers points du Québec pour prendre en compte les attentes des gens.

«RDI fait une bonne couverture régionale, sauf que le Téléjournal de par ses impératifs de temps — avec 27 minutes de bulletin — a un peu laissé de côté le régional. Là, nous aurons une émission d'une heure avec un bulletin de nouvelles et une portion d'affaires publiques; nous aurons donc une marge de manoeuvre pour des nouvelles qui autrement n'auraient pu passer», dit-il.

«Notre priorité a été d'aller voir les gens et se familiariser avec le territoire du Québec; il faut aller sur place pour comprendre et sentir le territoire, rencontrer les gens chez-eux», ajoute M. Bureau, qui succédera à Bernard Derome, à la barre du Téléjournal depuis 27 ans.

Et s'il reconnaît qu'il n'est pas toujours facile pour les gens de la Gaspésie ou de l'Abitibi de se faire entendre, le journaliste pense qu'il n'en va pas né-

cessairement de même avec une région comme l'Estrie, avec son poids démographique et économique.

«Il y a une interface à Sherbrooke avec CKSH télévision», dit-il, soulignant que l'équipe du Téléjournal est ouverte aux suggestions et n'entend pas se priver du matériel colligé dans les régions.

Toutefois, juge-t-il, autant les gens des régions peuvent reprocher aux médias montréalais une certaine fermeture, autant «il y a une complaisance régionale» à leur endroit.

Mais quoiqu'il en soit, le journaliste et son équipe souhaitent revenir régulièrement dans les régions.

Et pour l'heure, Stéphane Bureau avoue avoir beaucoup de chats à fouetter en vue du grand rendez-vous du 7 septembre prochain, 22h00, alors qu'il ouvrira pour la première fois le fameux Téléjournal.

«La première semaine va être très difficile», prévoit-il, ajoutant du même souffle que l'automne risque fort d'être chargé en raison notamment de la tenue possible d'élections au Québec.

Ce dernier ne regrette pas du reste d'être momentanément absent du feu de l'action, même si un événement comme le jugement de la Cour suprême du Canada, hier, passera à l'histoire.

«Pas du tout!» lance-t-il, ajoutant que son prédécesseur au Téléjournal, Bernard Derome, a décidé de se consacrer aux grands événements et qu'il est l'homme de la situation.

«Il est là sur des dossiers impor-



Stéphane Bureau avoue avoir beaucoup de chats à fouetter en vue du grand rendez-vous du 7 septembre prochain, 22h00, alors qu'il ouvrira pour la première fois le fameux Téléjournal.

tants, la nouvelle constitutionnelle est sa passion et il va donner sa pleine mesure», juge Stéphane Bureau.

Mais, reconnaît-il encore une fois, «c'est une maudite belle semaine!»

loto-québec

6/49 Tirage du 98-08-19

GAGNANTS	LOTS
6/6	3 594 263,40 \$
5/6+	4 133 709,20 \$
5/6	285 1 501,30 \$
4/6	14 190 57,80 \$
3/6	251 839 10,00 \$

Numéro complémentaire: 24

Ventes totales: 13 519 935,00 \$
Prochain gros lot (appr.): 2 200 000,00 \$

Québec 4/9 Tirage du 98-08-19

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	0 50 000,00 \$
5/6	10 500,00 \$
4/6	745 50,00 \$
3/6	14 973 5,00 \$

Numéro complémentaire: 39

Ventes totales: 457 760,50 \$

Panço Tirage du 98-08-20

1	5	6	9	11
16	18	21	24	25
33	34	39	44	46
47	48	63	67	69

NUMÉRO: 369012

Extra Tirage du 98-08-19

3	4
468	5180

NUMÉRO: 061609

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

MÉTÉO La Tribune

Météo Média

AUJOURD'HUI	CETTE NUIT	DEMAIN	DIMANCHE	LUNDI
22 PRÉC. 30	8 PRÉC. 30	21 PRÉC. 8 20	22 PRÉC. 12 10	20 PRÉC. 12 80

QUÉBEC

Chicoutimi Sol 22/8 Québec Sol 22/9
Gaspé Var 20/7 Rimouski Var 21/7
Iles-de-la-Mad. Enu 19/13 St-Georges Sol 22/9
La Grande Var 14/5 Sept-Îles Var 18/6
Lac-St-Jean Sol 21/7 Trois-Rivières Sol 22/10
Montréal Sol 24/13 Val d'Or Sol 22/5

CANADA

Charlottetown Var 20/11 Régina Ora 24/13
Edmonton Var 24/12 St-John's Sol 17/12
Fredericton Var 23/9 Toronto Sol 27/15
Halifax Var 20/12 Victoria Var 19/12
Ottawa Sol 24/11 Winnipeg Sol 25/12

USA

Boston Sol 28/16 New York Sol 29/18
Bridgeport Sol 29/12 Plattsburg Sol 27/13
Burlington Sol 27/13 Portland Sol 28/13
Concord Sol 28/13 Providence Sol 28/17
Detroit Sol 29/16 Washington Sol 29/18

LE MONDE

Athènes Sol 36/21 Mexico City Plu 21/12
Beijing Plu 26/19 Moscou Nua 21/9
Berlin Plu 23/17 Paris Plu 21/14
Hong Kong Ora 34/27 Port-au-Prince Sol 33/28
Lisbonne Sol 30/20 Rome Sol 29/20
Londres Sol 27/14 Tokyo Ora 32/29

DESTINATIONS SOLEIL

Acapulco Plu 31/23 La Havane Ora 32/25
Bermudes Ora 31/25 Martinique Sol 32/26
Cancun Ora 34/26 Myrtle Beach Sol 29/19
Caracas Ora 34/25 Montego Bay Sol 33/27
Freeport Ora 33/26 Orlando Ora 32/24
Fl Lauderdale Ora 32/26 Puerto Plata Sol 33/27
Honolulu Sol 31/23 Tampa Ora 30/25
Key West Ora 29/28 West Palm B Ora 31/25

INDICE UV

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
60 30 20 15

HUMIDEX

26

© Services Commerciaux MM 1998

EMPLOIS DU JOUR

Ouvrier/ère arbres de Noël

Offre: 2316120
Lieu: Sherbrooke et région
Salaire: 7 \$/heure, permanent, temps plein, 40 heures/semaine, jour, travailler à l'occasion le samedi en avant-midi

Exigences: doit avoir son permis de conduire en règle, connaissance de la région, expérience dans la livraison, bilingue un atout

Fonctions: livraison de pièces d'autos dans la région de Sherbrooke.

Veillez vous présenter à votre Centre des ressources humaines du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre au 564-5793. Une initiative de La Tribune en collabora-

INDEX

Arts: C-6
Bandes dessinées: D-4
Chez nous: B-1
Décès: D-6
Économie: B-6
Messier en liberté: D-2
Opinions: A-6
Petites annonces: D-3
Sports: C-1

Page Internet: <http://www.latribune.qc.ca>
Courrier électronique: redaction@latribune.qc.ca
Télécopieur de la rédaction: 564-8098

LaTribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (division La Tribune)

TÉLÉPHONES	LIVRAISON	ABONNEMENTS
Petites annonces: 564-0999 Publicité: 564-5450 Rédaction: 564-5454 Abonnements: 564-5466 ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No 0529168	Camelots et camelots motorisés Prix de vente: 3,52 \$ T.P.S.: 25 \$ T.V.Q.: 28 \$ Coût à l'abonné: 4,05 \$	Abonnement payé à l'avance: endroits desservis par camelot et camelots motorisés. Temps Prix TPS TVQ Total Abonnement par la poste: Territoire immédiat 1 an 165,17 \$ 11,56 \$ 13,26 \$ 189,99 \$ 6 mois 88,00 \$ 6,16 \$ 7,06 \$ 101,22 \$ 3 mois 45,00 \$ 3,15 \$ 3,61 \$ 51,76 \$ 1 mois 25,00 \$ 1,75 \$ 2,01 \$ 28,76 \$

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an 700,00\$, 6 mois 410,00\$, 3 mois 265,00\$, 1 mois 130,00\$

"La Tribune" est socitaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Une collision sur l'autoroute 410 perturbe la sortie des bureaux

Pascale BRETON
Sherbrooke

Un spectaculaire accident a fait plus de peur que de mal lors du retour du travail hier, sur l'autoroute 410, alors qu'une Mercedes et une Volkswagen cabriolet sont entrées en collision.

L'accident s'est produit vers 16h40, à la hauteur du viaduc pour la sortie de la rue King. Selon les policiers de la Sûreté du Québec, les deux véhicules circulaient dans le même sens, en direction nord, lorsque l'un des deux conducteurs, possiblement celui de la Volkswagen, a subitement voulu changer de voie. L'impact est survenu à ce

moment.

Le cabriolet a fait un tonneau lors de la collision et l'homme au volant du véhicule a été légèrement blessé. Il a été conduit à l'hôpital où il a été traité pour des blessures mineures. Quant au conducteur de la Mercedes et à son passager, ils n'ont pas été blessés.

Selon toute vraisemblance, la Mercedes est un véhicule d'un concessionnaire automobile, avec laquelle un consommateur circulait pour un essai routier.

La circulation a été perturbée pendant une trentaine de minutes; les voitures ont circulé au ralenti depuis l'intersection du boulevard Université et de l'autoroute, mais la 410 n'a pas été fermée.



Imacom-Daguerre, René Marquis
Une Mercedes et une Volkswagen décapotable sont entrées en collision hier, dans un spectaculaire accident qui n'a heureusement pas fait de blessés graves.

«Si on était des Indiens, y nous couperaient pas!»

□ Une famille de Saint-Élie privée d'électricité après un seul compte en retard



Caroline Laprise et sa petite famille sont privés d'électricité depuis 48 heures. La jeune femme affirme qu'Hydro-Sherbrooke a coupé le service sans prévenir. Elle explique son déguisement ainsi que celui de son fils comme suit: «Si on était des Indiens, y nous couperaient pas!»

Sherbrooke (MR)

Une jeune femme de 20 ans de Saint-Élie, Caroline Laprise, affirme que sa petite famille est privée d'électricité depuis mercredi matin sans avoir jamais été avisée de cette possibilité, alors qu'Hydro-Sherbrooke assure qu'elle ne coupe jamais le service sans avoir prévenu les usagers au préalable.

Un seul compte en retard, dû le 23 juillet, et de 200 \$ à peine, c'est ce qui a valu au couple et à son enfant une panne forcée depuis 48 heures. «Ils n'ont pas le droit de faire ça, surtout pour 200 \$!», proteste la mère sur un ton calme.

La jeune famille avait vécu la même chose l'an dernier, mais elle avait acquitté le compte le lendemain et tout était rentré dans l'ordre.

«Je leur ai offert un chèque, mais ils ont refusé. Cette fois, on nous a dit de nous présenter à Hydro-Sherbrooke avec de l'argent en main, non pas un chèque, mais nous n'avons pas l'auto, qui est au garage. Ça prendra quelques jours avant de la récupérer.»

Ce qui veut dire aussi qu'avant d'avoir l'argent pour Hydro, il en faudra pour l'auto, avoue la jeune femme.

«Ça nous met, moi et mon mari dans l'embaras, mais surtout mon petit garçon de sept mois, à qui il faudrait faire chauffer son lait...»

Caroline Laprise affirme: «Si on était des Indiens, y nous couperaient pas!»

Interrogé à ce sujet, le responsable de la facturation d'Hydro-Sherbrooke, M. Gilles Bolduc, n'a pas voulu violer la confidentialité des dossiers des clients d'Hydro, mais il a assuré que dans les cas d'interruption de service, il y a toujours des avis préalables aux clients.

Il s'agit d'un avis d'arrêage d'abord, puis d'un avis de 48 heures prévenant de l'interruption possible du service, avec invitation à communiquer avec Hydro pour prendre entente en ce qui a trait au paiement.

«Nous sommes très souples, assure M. Bolduc, et nous parvenons généralement à nous entendre même avec des gens aux prises avec de sérieux problèmes financiers.»

Le début des travaux à la Kayser attendu avant la fin du mois

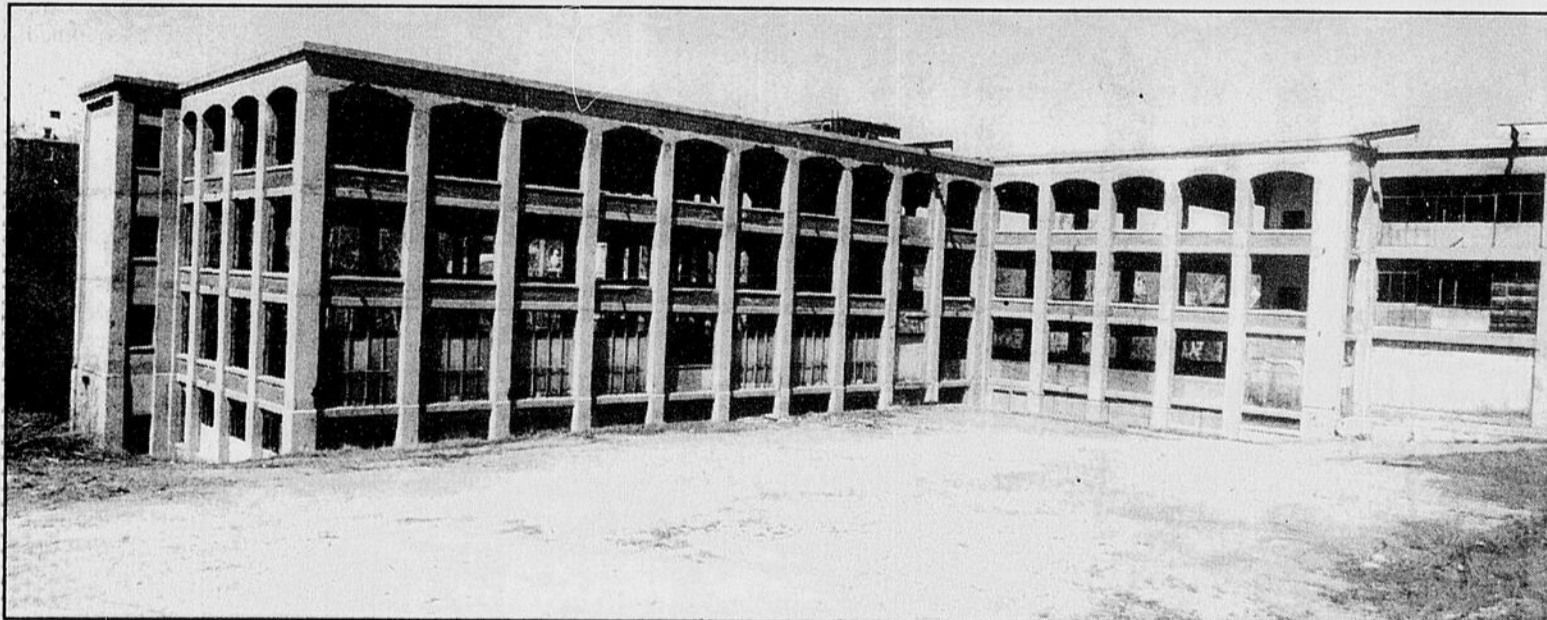


Photo La Tribune, archives
Les travaux de recyclage de l'ex-usine de bas-culottes Kayser-Roth commencent avant la fin du mois. C'est du moins l'information qui aurait été transmise par le Groupe Héritage Kayser aux élus municipaux...

Denis DUFRESNE
Sherbrooke

Le projet de recyclage de l'ancienne fabrique de bas-culottes Kayser-Roth, rue Frontenac à Sherbrooke, doit être lancé d'ici la fin du mois.

C'est du moins l'information qui aurait été transmise par le Groupe Héritage Kayser aux élus municipaux, qui ont bien hâte de voir le début des travaux, attendu depuis plusieurs mois, dans cet immeuble à l'abandon depuis près de 10 ans.

«L'information que nous avons des promoteurs c'est qu'ils s'attendent à débiter les travaux d'ici la fin du mois», indique le conseiller municipal du district du Centre-ville, Serge Paquin.

Ce dernier rappelle que le permis de construction pour le volet résidentiel du projet

est valide jusqu'à la fin du mois et que «s'ils ne débiteront pas les travaux d'ici là, ils devront demander un renouvellement au coût de 12 000 \$».

L'administration municipale avait déjà accordé à la fin de mai dernier un premier renouvellement pour le permis de construction, valide pour 90 jours.

Nouveaux investisseurs

M. Paquin confirme d'autre part qu'un groupe d'investisseurs montréalais serait sur le point d'acheter la Kayser-Roth de son propriétaire actuel, M. Yves Hudon, en vue de mener le projet à terme, mais refuse de les identifier.

Le recyclage de la Kayser-Roth, annoncé à l'automne 1997, consiste à marier dans cet immeuble de 16 000 mètres carrés un ensemble de 140 habitations de luxe (pour retraités et semi-retraités) et le Musée de la nature et des sciences, un projet global de 17 millions \$.

À lui seul, le volet résidentiel représente un investissement de 8,5 millions \$. Le représentant du Groupe Héritage Kayser, Denis Cusseau, a déjà indiqué que l'objectif est d'offrir les logements pour juillet 1999.

Certains élus municipaux, de même que la députée de Sherbrooke, Marie Malavoy, et le président de la Sidac King/Wellington, Jacques Foisy, ont déjà exprimé leur impatience de voir les travaux débiter compte tenu que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont annoncé au printemps des subventions de 3,5 et 3,8 millions \$, respectivement.

La Ville de Sherbrooke doit de son côté verser une aide financière globale de 1,8 million \$ pour le volet habitation, le Musée et la réfection de la rue Frontenac.

Il a été impossible hier de parler au représentant des promoteurs, Denis Cusseau, de même qu'à la présidente du Musée de la nature et des sciences, Roseline Alric.

Le règlement sur l'abattage d'arbres touchera seulement la zone patrimoniale

Sherbrooke (GF)

Le règlement de la Ville de Sherbrooke sur l'abattage d'arbres ne s'appliquera que dans la zone couverte par le Programme d'intervention architecturale, soit la zone patrimoniale où les constructions ont été érigées avant 1945.

C'est ce qui a été précisé au cours de la séance de consultation qui conduira maintenant à la présentation pour étude et adoption de ce nouveau règlement lors de la prochaine séance du conseil.

Conçu initialement pour régir l'élagage et l'abattage d'arbres sur les terrains déjà construits, sur toute partie de la marge de recul avant d'un bâtiment, le règlement aura en effet une portée plus limitée que prévu au départ.

Présent dans la salle, un citoyen de la rue Bryant, dans le quartier nord, n'a pas manqué de souligner qu'il aurait été préférable d'étendre à l'ensemble de Sherbrooke la portée de ce règlement, compte tenu du fait que les arbres sont le principal facteur du charme particulier de Sherbrooke.

Il a ajouté avoir eu connaissance de l'abattage d'arbres centenaires dans son secteur, ce qui pourrait se poursuivre même lorsque le règlement sera en vigueur. Des conseillers ont alors noté qu'il faut d'abord se fier au bon jugement des citoyens en la matière au lieu de tout réglementer.

Ce règlement viendra d'abord rappeler aux citoyens qu'ils ne peuvent toucher aux arbres, arbustes et arbrisseaux qui sont situés dans l'emprise de rue, soit la portion de terrain appartenant à la Ville.

Pour l'abattage d'arbres situés dans la cour avant d'un terrain déjà construit, il faudra respecter certaines conditions. Il faudra, par exemple, que l'arbre soit mort ou infesté au point de créer un risque d'infestation ou d'épidémie ou que l'arbre constitue une nuisance ou un danger pour la sécurité.

Toutefois, le règlement prévoit que, si aucune des conditions n'est rencontrée, il serait quand même possible d'abattre un arbre si le propriétaire s'engage à le remplacer par un arbre dont le diamètre du tronc est égal ou supérieur à cinq centimètres lorsqu'il est mesuré à 15 centimètres du sol. Le nouvel arbre devra être planté dans un délai d'une année. S'il le préfère, le propriétaire pourrait refuser de remplir toutes ces conditions et abattre quand même un arbre. Il devra alors payer la somme de 250 \$ qui sera utilisée par la Ville à des fins de reboisement.

Vers le respect mutuel des piétons et automobilistes

Pierre SAINT-JACQUES

Sherbrooke

«D'avantage que par une campagne massive, les policiers s'efforcent tout au long de l'année de sensibiliser les automobilistes et les piétons à se respecter mutuellement.

C'est le genre d'approche que nous avons privilégié ces dernières années.»

Ce sont les propos qu'a tenus le policier Serge Fournier, porte-parole du Service de police de la région sherbrookoise, quand *La Tribune* lui a demandé si le corps policier avait envisagé une campagne de prévention et de sensibilisation automobiliste-piétons comme celle que venait de lancer

Civisme Granby et la Sécurité publique de Granby.

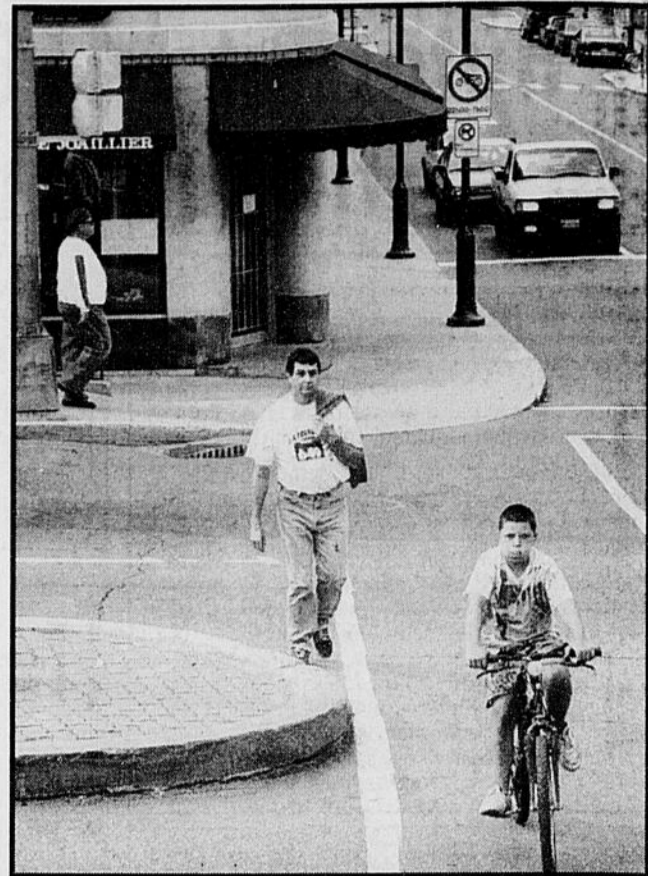
Le policier Fournier a aussitôt enchaîné en indiquant que l'on avait remarqué ces dernières années, pour ne pas dire ces récentes années, une nette amélioration du comportement des usagers de la route à l'égard des piétons «même si... sans jeu de mots, il reste encore du chemin à parcourir dans ce domaine.»

On voit de plus en plus les automobilistes s'immobiliser quand le signal lumineux pour piétons apparaît et que la flèche verte du virage à droite est absente... même si les piétons sont absents car ils auront traversé sans attendre le signal.

Tout comme on note une courtoisie plus répandue à l'égard des promeneurs même s'il y a absence de signalisation.

«Pour les promeneurs, les intersections et les passages piétonniers restent les avenues les plus sécuritaires. On constate toutefois que plusieurs passants indisciplinés traverseront où bon leur semblera même si certaines expériences ressemblent davantage à un jeu de roulette russe qu'à un instinct de survie. Les statistiques démontrent que la plupart des accidents impliquant un véhicule et un piéton surviennent à des endroits autres que dans les intersections ou encore les passages piétonniers.»

À quelques jours de la rentrée scolaire, il est bon de rappeler que les zones où se dressent les écoles fourmilleront de motards et de patrouilleurs et



Imacom-Daguerre, Martin Blache

À quelques jours de la rentrée scolaire, il est bon de rappeler que les zones où se dressent les écoles fourmilleront de motards et de patrouilleurs et qu'une fois de plus, les usagers de la route devront avoir en tête que la route sera partagée avec les autobus d'écoliers, les cyclistes et la petite marmaille piétonnière.

qu'une fois de plus, les usagers de la route devront avoir en tête que la route sera partagée avec les autobus d'écoliers, les cyclistes et la petite marmaille piétonnière.

Dans une démarche préventive, les policiers à vélo, ils sont une dizaine cette année, sillonneront les zones scolaires pour la rentrée scolaire et les jours qui suivront.

Si le besoin s'en faisait sentir, le S.P.R.S. n'hésiterait à élaborer des stratégies de sensibilisation et de répression comme ça s'est fait dans le passé en août, septembre, mai et juin.

On se rappellera le succès d'une initiative de Métro Police Ascot-Lennoxville (aujourd'hui membre à part entière du Service de police de la région sherbrookoise) et des autorités de l'école secondaire du Phare pour amener les étudiants à utiliser et à respecter les feux de circulation et le passage piétonnier, à l'intersection Sara et Belvédère.

M. Fournier a fait remarquer qu'une des problématiques se situait sur le boulevard de l'Université car les étudiants traversent souvent à trois ou quatre endroits, que l'inclinaison de la pente nuit à la visibilité et que la vitesse des usagers est assez élevée.

«Il ne faut donc pas se surprendre d'y voir régulièrement des patrouilleurs ou des motards y tenir des opérations-radar.»

Tout ce qu'il reste à se souhaiter est une reprise des activités scolaires dans le respect et la sécurité.

SUPER VENTE

RABAIS
jusqu'à

70%

IDÉAL POUR LA
**RENTÉE
SCOLAIRE**

BUREAUX,
BIBLIOTHÈQUES,
CHAISES,
MEUBLES
D'ORDINATEUR,
CLASSEURS
et plus!

\$ SURPLUS DU
MANUFACTURIER

Bureautique
N.Maltais

\$ MOBILIERS NEUFS \$
ou
AVÉC LÉGÈRES IMPERFECTIONS
À PRIX IMBATTABLES!

\$ Seulement que du mobilier assemblé
de qualité supérieure

les \$ 2 fins de semaine
seulement
14-15-16 \$
\$ et les 21-22-23 \$
août \$

\$ vendredi 9 h à 21 h - samedi 9 h à 17 h
dimanche 12 h à 17 h

visa - mastercard - comptant
Payez et emportez \$

1 seul endroit
anciennement circuit Auto
5756, BOULEVARD BOURQUE
ROCK FOREST

ERRATA

Les erreurs suivantes se sont glissées dans le cahier d'annonces intitulé « En avant les aubaines! ».

PAGE 1 :
perceuse sans fil 12 V (54-2955-8)
Cet article ne comprend pas de coffret. Le texte et l'illustration sont erronés.

Les erreurs suivantes se sont glissées dans le cahier d'annonces intitulé « Solde spectaculaire ».

PAGE 6 :
accessoires de vélo CCM (73-0114X)
Ces accessoires sont de marque Supercycle et non de marque CCM.

PAGE 14 :
ampoules Cristal Clair GE (52-5467X)
Le cahier indique : 3/paq.
Il devrait indiquer : 2/paq.

VEUILLEZ NOUS EXCUSER DES INCONVÉNIENTS QUE CECI PEUT VOUS CAUSER.

cnote333/334/98 Cahiers d'annonces français et bilingues 48476

LIQUIDATION TOTALE!

5 JOURS SEULEMENT
DU MERCREDI AU DIMANCHE
19-20-21-22-23 AOÛT

LA PLUS GRANDE D'AUTOMOBILES

AUTORISÉE PAR LES MA

500 VEHICULES

«PLUSIEURS GRAN

Possibilité de
**Rien à payer
avant janvier
1999**

Nous doublons la garantie
**Garantie
10 ans
200 000 km***

* Sur modèles sélectionnés. Voir représentant sur place.

Rabais
jusqu'à
25%*

* Sur modèles sélectionnés. Sur P.D.S.F

LES TERRE Rock

4857, boul. Bourque

La police signale deux cas de disparition

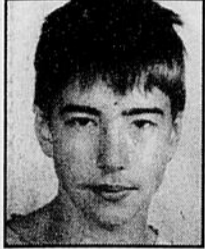
Sherbrooke (PSJ)

La section des enquêtes du Service de police de la région sherbrookoise a lancé un appel à tous, hier, dans le but de retracer un adolescent, disparu depuis le lundi 10 août.

Steve Houle, âgé de 17 ans, demeure à Fleuri-mont. Les membres de sa famille tout comme ses amis ne l'ont pas revu depuis le lundi 10 août. A l'inquiétude de cette longue disparition, s'ajoute le fait qu'il filait un mauvais coton.

Il est habituellement vêtu d'un t-shirt, d'un pantalon à taille basse et il est coiffé d'une casquette.

On décrit le jeune homme comme ayant les cheveux châtain taillés en brosse et les yeux gris bleu; il mesure 1,75 m (cinq pieds et neuf pouces) et pèse ans les 65 kilos (143 livres). Le teint pâle, de corpulence normale, il est de nationalité canadienne et il s'exprime en français.



Steve Houle



Robert Alix

Dans les signes caractéristiques, on note une cicatrice à l'arrière des deux oreilles.

Les personnes pouvant fournir des renseignements ou des indices sur les allées et venues de Steve sont priées de communiquer avec l'enquêteur responsable du dossier, le détective Richard Collard, en composant le 821-5544.

Depuis trois mois

Par ailleurs, Robert Alix, âgé de 33 ans, n'a pas donné signe de vie à ses proches ou à ses connaissances depuis bientôt trois mois.

On l'a aperçu à Sherbrooke pour la dernière fois, le ou vers le 22 mai dernier.

Le dossier de recherches a été confié au détective Richard Collard qui a diffusé la description de l'homme, hier.

M. Alix a les yeux pers et les cheveux bruns, courts, peignés vers l'arrière; il mesure 1,75 m (cinq pieds et neuf pouces) et pèse dans les 63 kilos (138 livres).

De corpulence mince, de nationalité canadienne, M. Alix s'exprime en français.

Dans les signes particuliers qu'on lui attribue, il est mentionné que l'homme a une prothèse à la jambe droite, consécutive à une amputation à une dizaine de centimètres (quatre pouces) au-dessus du genou.

Encore là toute information susceptible d'aider à la localisation de M. Alix peut être communiquée au détective Collard (821-5544).

À LIRE DEMAIN

DANS LE CAHIER ARTS ET SPECTACLES

Spécial Rentrée Télé



Stéphane Venne: des odes au-delà des modes



Un colosse se couche sur la 55 Sud

Pierre SAINT-JACQUES

Sherbrooke

Un colosse de la route s'est affalé de tout son long, tôt hier matin, sur l'autoroute 55, à environ cinq kilomètres au sud d'Ayer's Cliff.

Le routier qui a eu une bonne frousse s'en est tiré indemne alors que la plate-forme a semé tout son chargement dans le décor, à savoir des dizaines et des dizaines de feuilles de placoplâtre.

Cette embarquée a mis à contribution des policiers de la Sûreté du Québec (division des autoroutes), des gens du ministère des Transports du Québec et d'autres du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Il faut préciser qu'en se renversant, le tracteur a laissé échapper un mince filet de carburant sur la chaussée ce qui explique l'intervention des spécialistes de l'environnement.

Devant le peu de diesel qui a fui des réservoirs, on a laissé le boulot aux gens de Transports Québec qui devaient répandre du sable sur le carburant puis utiliser une balayeuse mécanique pour ramener la chaussée dans un état sécuritaire.

Le chargement de feuilles de placoplâtre provenait d'une entreprise de Montréal et il devait être transporté jusqu'à Portland, dans l'état du Maine.

Selon les informations obtenues, la perte de contrôle serait survenue alors que le routier vérifiait des cartes routières.

Le tracteur et sa plate-forme ont légèrement



Un colosse de la route s'est affalé de tout son long, tôt hier matin, sur l'autoroute 55, à environ cinq kilomètres au sud d'Ayer's Cliff. Le routier s'en est tiré indemne.

Photo La Tribune, Pierre Saint-Jacques

quitté la chaussée pour l'accotement mais il a été impossible de ramener le tout sur la chaussée.

Des traces de roues, visibles sur plusieurs dizaines de mètres, témoignent des efforts du routier pour corriger la trajectoire.

Finalement le tracteur devait se renverser presque complètement sur la voie de droite alors que la plate-forme, renversée elle aussi, se trouvait en partie sur la voie de droite et en partie sur l'accotement.

Les conséquences auraient pu emprunter une tournure plus dramatique car l'accotement est suivi d'une pente prononcée menant vers un fossé profond.

L'accident, survenu vers huit heures du matin, n'a pas empêché la circulation de suivre son cours normal... sur une voie. Ce n'est que vers 10h30, une fois la remorqueuse bien installée pour remettre le tracteur et la plate-forme sur les roues, que cette section de l'autoroute, direction sud, a été complètement fermée à toute circulation.

ERRATUM

Nous désirons vous faire part des erreurs prélevées dans la circulaire d'août, dont la vente débute le mercredi 19 août 1998. Pages 1 et 5 : la description de l'imprimante couleur Stylus de Epson « 6 ppm (noir) » aurait dû se lire « 3 ppm (noir) ». Page 4 : la description de la caméra vidéo numérique Kodak « caméra de qualité avec microphone... » n'aurait pas dû inclure le microphone qui est vendu séparément. Sur le rabat arrière, la souris sérieuse Dexxa à 2 boutons est annoncée à 7,88 \$, alors que son prix aurait dû se lire 8,88 \$. Nous nous excusons pour les inconvénients causés par ces erreurs.

COMPUCENTRE

GRANDE VENTE LES AU CANADA

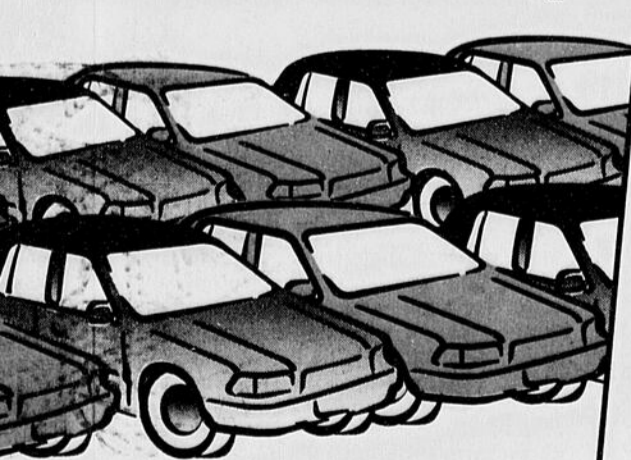
DES MANUFACTURIERS

LIQUIDATION TOTALE!

INCROYABLE!

SOUS LA TENTE

GRANDES MARQUES»



Changement d'huile
et de filtre
GRATUIT
jusqu'en l'an
2002

Taux de
financement*

À partir de **0%**

* Sur modèles sélectionnés. Voir représentant sur place.

Économisez
jusqu'à
8 000 \$*

* Sur modèles sélectionnés. Sur P.D.S.F

ERRASSES
ck Forest
urque, Rock Forest

Heures d'ouverture:
Mercredi à vendredi: 9 h à 21 h
Samedi et dimanche: 9 h à 17 h

Opinions

EDITORIAL

La question de LA question



Jacques PRONOVOST

Au-delà de tous les arguments qu'engendre la décision de la Cour suprême, on retiendra surtout que le véritable abcès n'est pas crevé. Il repose sur la justesse et l'honnêteté de la question posée aux Québécois lors du prochain référendum sur la sécession, si évidemment cela devait se produire dans un proche avenir. Il repose aussi sur la prémisse qui l'accompagne: quelle est la proportion valable de réponses affirmatives pour que la sécession se fasse avec une relative sécurité?

Car, dans l'ensemble, la Cour suprême a officialisé ce que plusieurs pensaient: non, le Québec n'a pas le droit juridique de déclarer unilatéralement son indépendance selon la Constitution du Canada. Mais elle a aussi reconnu ce que les Québécois pensent majoritairement: ce n'est pas une simple question de droit mais surtout une prérogative politique qui trouverait son sens et sa légitimité dans son adhésion par une majorité claire et suffisante à la suite de l'exercice démocratique du droit de vote.

«Quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse, le Québec est aujourd'hui et pour toujours une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement», disait Robert Bourassa, alors premier ministre libéral le 22 juin 1990 après le

rejet de l'entente du lac Meech. Les libéraux provinciaux et les péquistes s'accordent sur cette question malgré les nuances. Jean Charest, le nouveau leader libéral, poursuit lui aussi dans la même veine après avoir reconnu ce fait alors qu'il était chef conservateur fédéral.

La reconnaissance par la Cour suprême de la prépondérance politique sur le juridique en cette matière a l'avantage de préciser ce droit démocratique inaliénable du peuple québécois si tel était son désir profond. Pour le savoir, encore faut-il lui poser la question de manière simple et claire afin que la réponse le soit tout autant. La Cour suprême nous ramène à cette grande sagesse que nous n'avons pas eue lors des référendums de 1980 et 1995.

Rappelons-nous la question de 1995: «Acceptez-vous que le Québec devienne souverain après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995? Oui ou non?»

Si cette question paraît claire aux yeux de certains initiés, elle était suffisamment ambiguë pour provoquer la contestation des résultats au Québec, au Canada et sur la scène internationale.

Ce sera peut-être plus clair la prochaine fois si le PQ est re-

porté au pouvoir et initie un autre référendum. Au moins il n'aura pas besoin d'alourdir la question en promettant une négociation reconnue obligatoire par la Cour suprême. Cependant, cela n'indique nullement que les deux parties devront définir un partenariat économique et politique advenant un vote de sécession. Cela n'est toujours que spéculation et hypothèse politiques.

Question claire, majorité claire, est-il écrit plusieurs fois dans le jugement sur renvoi concernant le droit du Québec à la sécession unilatérale. Les deux vont nécessairement de pair. Un vote massif sur une question tortueuse créant plus de questionnements que de certitudes sur la signification réelle de la réponse ne favoriserait pas une reconnaissance internationale du résultat. Un vote à très faible majorité, même s'il était valable, risquerait de créer plus de désaccords au sein même de la population québécoise que l'harmonie essentielle à l'établissement d'un pays.

De tous les mots, de tous les arguments, des dénégations de droits ou de la reconnaissance des privilèges de la démocratie contenus dans ce jugement des neuf juges de la Cour suprême, retenons surtout qu'ils nous disent que le bon sens doit prévaloir et que celui-ci s'accommode mal des entourloupes politiques et stratégiques.

JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME

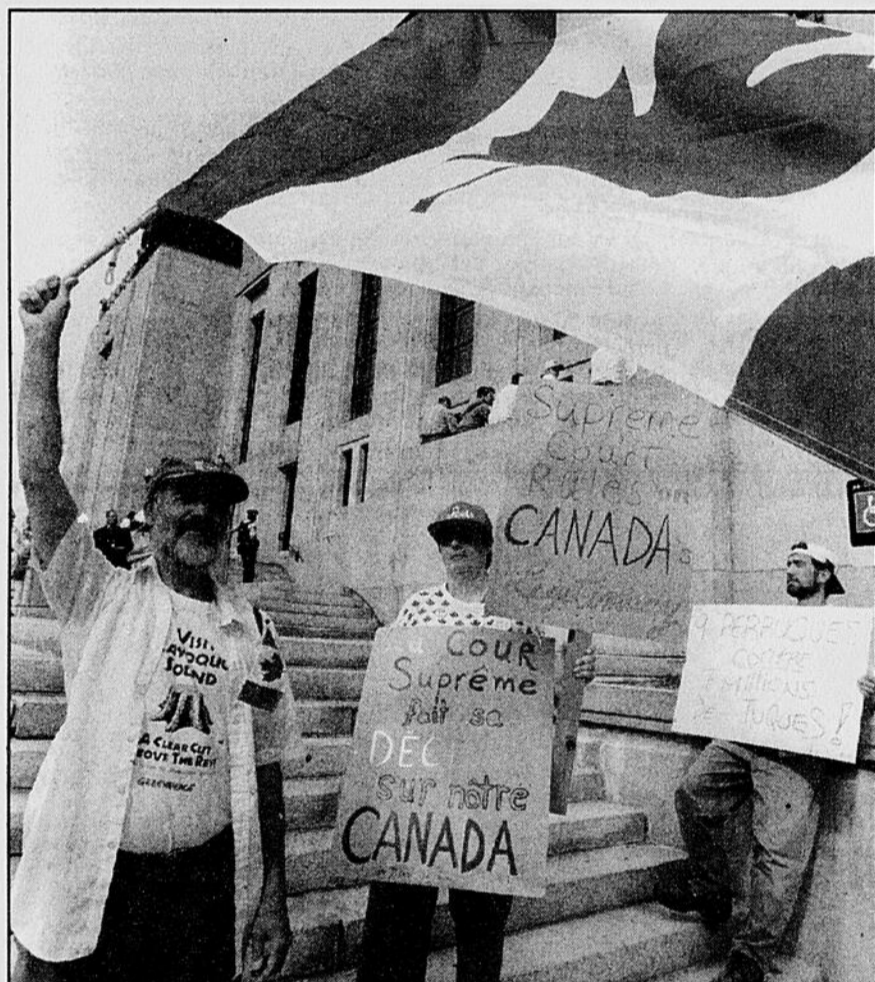
Sur le droit du Québec à la sécession unilatérale

Montréal (PC)

Voici les principaux extraits du jugement rendu par la Cour suprême du Canada hier matin sur le droit du Québec à la sécession unilatérale:

(...)Le gouverneur en conseil a soumis à la Cour, en vertu de l'art. 53 de la Loi sur la Cour suprême, les questions suivantes:

1. L'Assemblée nationale, la législature, ou le gouvernement du Québec peut-il, en vertu de la Constitution du Canada, procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada?
2. L'Assemblée nationale, la législature, ou le gouvernement du Québec possède-t-il, en vertu du droit international, le droit de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada? A cet égard, en vertu du droit international, existe-t-il un droit à l'autodétermination qui procurerait à l'Assemblée nationale, la législature, ou le gouvernement du Québec le droit de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada?
3. Lequel des droits interne ou du droit international aurait préséance au Canada dans l'éventualité d'un conflit entre eux quant au droit de l'Assemblée nationale, de la législature ou du gouvernement du Québec de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada?



Des citoyens manifestent leur approbation, devant l'édifice, tout de suite après le jugement historique de la Cour suprême.

«Si un appui majoritaire était exprimé en faveur de la sécession du Québec, il incomberait aux acteurs politiques de déterminer le contenu des négociations et le processus à suivre.»

(...)Les questions du renvoi sont justiciables et doivent recevoir une réponse. Elles ne demandent pas à la Cour d'usurper un pouvoir de décision démocratique que la population du Québec peut être appelée à exercer. Suivant l'interprétation de la Cour, les questions se limitent strictement au cadre juridique dans lequel cette décision démocratique doit être prise. Les questions peuvent clairement être considérées comme visant des questions juridiques et, de ce fait, la Cour est en mesure d'y répondre.

La Cour ne peut pas exercer son pouvoir discrétionnaire et refuser d'y répondre pour des raisons d'ordre pragmatique. Les questions revêtent une importance fondamentale pour le public et ne sont pas trop imprécises ou ambiguës pour qu'il soit possible d'y répondre correctement en droit. On ne peut pas dire non plus que la Cour n'a pas reçu suffisamment d'information sur le contexte actuel dans lequel les questions sont soulevées. En dernier lieu, la Cour peut, dans un renvoi, examiner des questions qui pourraient autrement ne pas être considérées «mûres» pour une décision judiciaire.

(2) Question 1

La Constitution n'est pas uniquement un texte écrit. Elle englobe tout le système des règles et principes qui régissent l'exercice du pouvoir constitutionnel. Une lecture superficielle de certaines dispositions spécifiques du texte de la Constitution, sans plus, pourrait induire en erreur. Il faut faire un examen plus approfondi des principes sous-jacents qui animent l'ensemble de notre Constitution, dont le fédéralisme, la démocratie, le constitutionnalisme et la primauté du droit, ainsi que le respect des minorités. Ces principes doivent guider notre appréciation globale des droits et obligations constitutionnelles qui entrent en jeu si une majorité claire de Québécois, en réponse à une question claire, votaient pour la sécession.

Le renvoi demande à la Cour de déterminer si le Québec a le droit de faire sécession unilatéralement. Les arguments à l'appui de l'existence d'un tel droit étaient fondés avant tout sur le principe de la démocratie. La démocratie, toutefois, signifie davantage que la simple règle de la majorité. La jurisprudence constitutionnelle montre que la démocratie existe dans le contexte plus large d'autres valeurs constitutionnelles.

Depuis la Confédération, les habitants des provinces et territoires ont noué d'étroits liens d'interdépendance (économique, sociale, politique et culturelle) basés sur des valeurs communes qui comprennent le fédéralisme, la démocratie, le constitutionnalisme et la primauté du droit, ainsi que le respect des minorités. Une décision démocratique des Québécois en faveur de la sécession compromettrait ces liens. La Constitution assure l'ordre et la stabilité et, en conséquence, la sécession

d'une province ne peut être réalisée unilatéralement «en vertu de la Constitution», c'est-à-dire sans négociations, fondées sur des principes, avec les autres participants à la Confédération, dans le cadre constitutionnel existant. Nos institutions démocratiques permettent nécessairement un processus continu de discussion et d'évolution, comme en témoigne le droit reconnu par la Constitution à chacun des participants à la fédération de prendre l'initiative de modifications constitutionnelles. Ce droit emporte l'obligation réciproque des autres participants d'engager des discussions sur tout projet légitime de modification de l'ordre constitutionnel. Un vote qui aboutirait à une majorité claire au Québec en faveur de la sécession, en réponse à une question claire, conférerait au projet de sécession une légitimité démocratique que tous les autres participants à la Confédération auraient l'obligation de reconnaître.

Le Québec ne pourrait, malgré un résultat référendaire clair, invoquer un droit à l'autodétermination pour dicter aux autres parties à la fédération les conditions d'un projet de sécession. Le vote démocratique, quelle que soit l'ampleur de la majorité, n'aurait en soi aucun effet juridique et ne pourrait écarter les principes du fédéralisme et de la primauté du droit, les droits de la personne et des minorités, non plus que le fonctionnement de la démocratie dans les autres provinces ou dans l'ensemble du Canada.

Les droits démocratiques fondés sur la Constitution ne peuvent être dissociés des obligations constitutionnelles. La proposition inverse n'est pas acceptable non plus: l'ordre constitutionnel canadien existant ne pourrait pas demeurer indifférent devant l'expression claire, par une majorité claire de Qué-

bécois, de leur volonté de ne plus faire partie du Canada. Les autres provinces et le gouvernement fédéral n'auraient aucune raison valable de nier au gouvernement du Québec le droit de chercher à réaliser la sécession, si une majorité claire de la population du Québec choisissait cette voie, tant et aussi longtemps que, dans cette poursuite, le Québec respecterait les droits des autres. Les négociations qui suivraient un tel vote porteraient sur l'acte potentiel de sécession et sur ses conditions éventuelles si elle devait effectivement être réalisée.

Il n'y aurait aucune conclusion pré-déterminée en droit sur quelque aspect que ce soit. Les négociations devraient traiter des intérêts des autres provinces, du gouvernement fédéral, du Québec et, en fait, des droits de tous les Canadiens à l'intérieur et à l'extérieur du Québec, et plus particulièrement des droits des minorités.

Le processus de négociation exigerait la conciliation de divers droits et obligations par voie de négociation entre deux majorités légitimes, soit la majorité de la population du Québec et celle de l'ensemble du Canada. Une majorité politique, à l'un ou l'autre niveau, qui n'agirait pas en accord avec les principes sous-jacents de la Constitution mettrait en péril la légitimité de l'exercice de ses droits et ultimement l'acceptation du résultat par la communauté internationale.

La tâche de la Cour était de clarifier le cadre juridique dans lequel des décisions politiques doivent être prises «en vertu de la Constitution», et non d'usurper les prérogatives des forces politiques qui agissent à l'intérieur de ce cadre. Les obligations dégagées par la Cour sont des obligations impératives en vertu de la Constitution. Toutefois, il reviendra aux acteurs politiques de déterminer en quoi consiste «une majorité claire en réponse à une question claire», suivant les circonstances dans lesquelles un futur référendum pourrait être tenu.

De même, si un appui majoritaire était exprimé en faveur de la sécession du Québec, il incomberait aux acteurs politiques de déterminer le contenu des négociations et le processus à suivre. La conciliation des divers intérêts constitutionnels légitimes relève nécessairement du domaine politique plutôt que du domaine judiciaire, précisément parce que cette conciliation ne peut être réalisée que par le jeu des concessions réciproques qui caractérise les négociations politiques. Dans la mesure où les questions abordées au cours des négociations seraient politiques, les tribunaux, conscients du rôle qui leur revient dans le régime constitutionnel, n'auraient aucun rôle de surveillance à jouer.

(3) Question 2

Il est également demandé à la Cour s'il existe, en vertu du droit international, un droit de sécession unilatérale. Certains de ceux qui apportent une réponse affirmative se fondent sur le droit reconnu à l'autodétermination qui appartient à tous les «peuples». Même s'il est certain que la majeure partie de la population du Québec partage bon nombre des traits qui caractérisent un peuple, il n'est pas nécessaire de trancher la question de l'existence d'un «peuple», quelle que soit la réponse exacte à cette question dans le contexte du Québec, puisqu'un droit de sécession ne prend naissance en vertu du principe de l'autodétermination des

peuples en droit international que dans le cas d'un «peuple» gouverné en tant que partie d'un empire colonial, dans le cas d'un «peuple» soumis à la subjugation, à la domination ou à l'exploitation étrangères, et aussi, peut-être, dans le cas d'un «peuple» empêché d'exercer utilement son droit à l'autodétermination à l'intérieur de l'État dont il fait partie.

«L'Assemblée nationale, la législature ou le gouvernement du Québec ne possèdent pas, en vertu du droit international, le droit de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada.»

Dans d'autres circonstances, les peuples sont censés réaliser leur autodétermination dans le cadre de l'État existant auquel ils appartiennent. L'État dont le gouvernement représente l'ensemble du peuple ou des peuples résidant sur son territoire, dans l'égalité et sans discrimination, et qui respecte les principes de l'autodétermination dans ses arrangements internes, a droit au maintien de son intégrité territoriale en vertu du droit international et à la reconnaissance de cette intégrité territoriale par les autres États.

Le Québec ne constitue pas un peuple colonisé ou opprimé, et on ne peut pas prétendre non plus que les Québécois se voient refuser un accès réel au gouvernement pour assurer leur développement politique, économique, culturel et social. Dans ces circonstances, l'Assemblée nationale, la législature ou le gouvernement du Québec ne possèdent pas, en vertu du droit international, le droit de procéder unilatéralement à la sécession du Québec du Canada.

Même s'il n'existe pas de droit de sécession unilatérale en vertu de la Constitution ou du droit international, cela n'écarter pas la possibilité d'une déclaration inconstitutionnelle de sécession conduisant à une sécession de facto. Le succès ultime d'une telle sécession dépendrait de sa reconnaissance par la communauté internationale qui, pour décider d'accorder ou non cette reconnaissance, prendrait vraisemblablement en considération la légalité et la légitimité de la sécession eu égard, notamment, à la conduite du Québec et du Canada. Même si elle était accordée, une telle reconnaissance ne fournirait toutefois aucune justification rétroactive à l'acte de sécession, en vertu de la Constitution ou du droit international.

(4) Question 3

Compte tenu des réponses aux questions 1 et 2, il n'existe, entre le droit interne et le droit international, aucun conflit à examiner dans le contexte du renvoi.

ADMINISTRATION Raymond Tardif Président et éditeur	RÉDACTION René Morin Vice-président Finances et administration Jacques Pronovost Rédacteur en chef	PUBLICITÉ François Fouquet Directeur Alain LeClerc Michel Poulin Adjoints au directeur	TECHNOLOGIE René Béliqueau Conseiller	PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION André Roberge Directeur Steve Rancourt Michel Doyon Adjoints au directeur	COMPTABILITÉ André Corriveau Contrôleur Julienne Poulin Gérante du crédit	TIRAGE André Casteau Directeur Serge Nadeau Adjoint au directeur
---	--	--	--	---	--	---

«Notre peuple est le seul maître de son destin»

□ Benard Landry livre un discours très prisé par le millier de supporters réunis à Sherbrooke

Michel MORIN

Sherbrooke

«Notre peuple, dans sa souveraineté inhérente, est prêt à prouver au monde entier, à nos compatriotes anglophones et aux juges, qu'il est le seul maître de son destin et qu'il va exercer ce droit sous peu.»



Bernard Landry

Vice-premier ministre du Québec et ministre responsable de l'Estrie, Bernard Landry y est allé d'un discours poli-

litique très prisé par le millier de supporters venus à Sherbrooke, hier soir.

Aux yeux de M. Landry, le Québec a tout à gagner à devenir souverain. Ne serait-ce que pour sa propre protection en marge de la mondialisation de l'économie et de la naissance des structures supra-nationales, tout autant pour la sauvegarde de sa culture, le peuple du Québec doit en arriver à une souveraineté pleine et entière.

Et au chapitre de l'économie, Bernard Landry met sur le dos de la fédération canadienne les problèmes chroniques que connaît le Québec depuis 50 ans.

«Le Québec est affligé d'un problème de structure qui fait que depuis 50 ans, il y a un important différentiel du taux de chômage entre nous et l'Ontario. Depuis 50 ans, la fédération canadienne nous tient dans ce problème de structure qui nous oblige à lutter contre la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale, d'expliquer Bernard Landry. Devant ça, on a le devoir politique et moral d'en sortir (de la fédération) au plus tôt.»

Attaqué de toutes parts

Les bloquistes ont par ailleurs tiré à boulets rouges sur Robert Pouliot, maire d'Ascot et candidat libéral, mettant en doute sa capacité de défendre les intérêts des commettants de Sherbrooke. Et Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois, n'a pas emprunté de détour pour décrire le candidat qui cherche le gouvernement de Jean Chrétien.

«S'il est élu, Robert Pouliot sera un *back bencher* de plus. Ce que veulent les libéraux fédéraux, c'est qu'il soit docile, qu'il ne dise pas un mot et qu'il ne défende pas les gens de Sherbrooke. Comme l'a dit le ministre Alfonso Gagliano, Robert Pouliot est le candidat idéal pour ça.»

De son côté, Serge Cardin a une nouvelle fois dénoncé le fait que Robert Pouliot ne démissionne pas de ses fonctions de maire de la municipalité d'Ascot pour mener cette campagne électorale.

«Le maire d'Ascot tient beaucoup au pouvoir. C'est mé-



Serge Cardin, candidat bloquiste aux élections fédérales du 14 septembre dans Sherbrooke, travaillera en étroite collaboration avec Martin R. Couture (attaché de presse) et Sylvie Proulx (responsable des communications) au cours des prochaines semaines.

me le thème de sa campagne. Voter pour le député au pouvoir. Mais pourquoi le pouvoir si ce pouvoir réduit les semaines de prestations d'assurance-chômage, se moque du jugement en faveur de l'équité salariale et bafoue les droits des travailleurs et travailleuses, de questionner le candidat du Bloc québécois.

Les conservateurs promettent un ou deux candidats pour cet après-midi

Sherbrooke (MM)

C'est en fin d'après-midi que l'Association conservatrice de Sherbrooke devrait faire connaître le nom du ou des candidats qui brigueront l'investiture dimanche, sur le coup de midi.

Ce qui est d'ores et déjà acquis, c'est que ni Paul Milliard, ni Robert Martimbeau, pas plus que Robert Charest ne sont ces candidats, a fait savoir Alain Paquin, hier.

Le président de l'Association conservatrice doit incidemment rencontrer les deux candidats aujourd'hui même. Une fois ces entretiens effectués, il sera en mesure d'en dire davantage.

«Je ne veux pas me faire prendre une autre fois et dire qui sont ces candidats. Parce que s'ils changent d'idée, je ne serai pas plus avancé, de commenter Alain Paquin. Ce qui est certain, c'est que si ces deux personnes veulent être candidats, il y aura un vote dimanche de nos délégués. Sauf que si un candidat se désiste, l'investiture de dimanche servira à couronner un candidat. En fin d'après-midi demain (aujourd'hui), vous en saurez davantage.»



Imacom-Daguerre, Claude Poulin

Il y avait une foule nombreuse et enthousiaste mercredi soir lors de l'investiture de Robert Pouliot comme candidat du Parti libéral du Canada pour l'élection partielle dans le comté de Sherbrooke.

Dubé comprend «la mémoire sélective» de Gagnon-Tremblay

Sherbrooke (MR)

Éventuel candidat péquiste dans le comté de Saint-François, Me Frédéric Dubé reproche à la députée Monique Gagnon-Tremblay sa mémoire sélective.

Mme Gagnon-Tremblay déplorait plus tôt cette semaine les contradictions affichées par le gouvernement péquiste, qui, tout en déclarant l'éducation une priorité, a imposé des compressions telles que le Collège de Sherbrooke est obligé d'en venir à embaucher des chargés de cours. Elle juge aussi que l'objectif du déficit zéro n'a d'autre but que de créer

une situation propice à un nouveau référendum.

«Certes, l'atteinte du déficit zéro crée une situation favorable à la tenue d'un référendum gagnant, concède Me Dubé, mais si nous en sommes à la poursuite d'un tel objectif, c'est bien parce que les libéraux ont accumulé les déficits. D'ailleurs, c'est quand Mme Gagnon-Tremblay était présidente du Conseil du trésor qu'on a connu un déficit record de 6,5 milliards. La mémoire sélective de Mme Gagnon-Tremblay l'aide à oublier et j'avoue que si j'étais à sa place, j'aimerais autant l'oublier moi aussi.»

D'autre part, Frédéric Dubé trouve la dé-

putée libérale un peu audacieuse de reprocher au PQ son manque de préoccupation en matière d'éducation alors que le gouvernement a gardé les frais de scolarité gelés durant quatre ans, tandis que le chef libéral, Jean Charest, propose un dégel et un ajustement selon l'inflation, à l'avenir.

Enfin, Me Dubé s'interroge pourquoi Monique Gagnon-Tremblay ne demande pas aux libéraux fédéraux de remettre les paiements de transfert à Québec pour augmenter le financement de l'éducation, si elle y croit tellement. «Est-ce parce qu'elle est consciente que le fédéralisme ne marche pas?»

Un kiosque pour jaser sécurité

Sherbrooke (PSJ)

Aujourd'hui et demain, à savoir le vendredi et samedi 21 et 22 août, comme ce fut d'ailleurs le cas hier, des membres du Service de police de la région sherbrookoise (S.P.R.S.) seront au kiosque d'information installé dans le magasin Zellers du Carrefour de l'Estrie... pour jaser sécurité.

Les préventionnistes traiteront de la sécurité entourant le transport d'écoliers, de sécurité à vélo et un rappel des règles de sécurité à mettre en pratique en ce début de nouvelle saison scolaire.

Il s'agit d'une initiative de la direction du magasin Zellers et du S.P.R.S.; de plus, dans le but d'inciter les propriétaires de vélos à s'inscrire au programme «Échecovo» - il s'agit d'un moyen préventif d'immatriculation de bicyclette - la direction du magasin offre un rabais peu importe l'achat à toute personne qui fera immatriculer son vélo.

Les gens doivent se présenter au kiosque avec leur vélo pour les fins de l'immatriculation.

Les heures d'ouverture du kiosque sont pour aujourd'hui, de 12h à 20h et pour le samedi 22 août, de 11h à 17h.

Le Fonds de solidarité investit dans Caron et Fils Radiateur

Sherbrooke

Le Fonds régional de solidarité Estrie devient partenaire dans Caron & Fils Radiateur, de Coaticook, dans lequel il investit 140 000 \$.

«Notre investissement va permettre à Jean-Yves Caron, actuellement directeur général, de prendre le contrôle de l'entreprise familiale. Il devient ainsi le seul actionnaire de l'entreprise et représente la troisième génération de la famille de la famille Caron à prendre la direction de l'entreprise. Cette relève familiale permettra à l'entreprise de lui donner un souffle de croissance pour les prochaines années», a souligné Luc Pinard, directeur général du Fonds régional de solidarité Estrie.

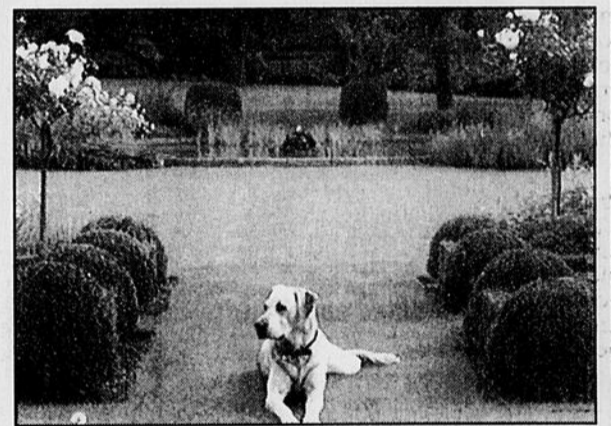
Fondée en 1937 par Léon Caron, l'entreprise offrait d'abord des services spécialisés dans le secteur de l'au-

tomobile. En 1974, les dirigeants se sont concentrés sur la réparation et le remplacement de radiateurs pour automobiles et camions lourds. En 1991, ils ont décidé de se spécialiser dans le secteur industriel, plus spécifiquement dans celui des échangeurs d'air.

Aujourd'hui, l'entreprise est spécialisée dans la réparation, le remplacement et la production d'échangeurs de chaleur servant à la production industrielle de différents secteurs d'activités.

Rappelons que le Fonds régional de solidarité Estrie peut effectuer des investissements de 50 000 \$ à 500 000 \$ dans des entreprises qui sont à l'étape du démarrage, aux premiers stades du développement, en croissance ou en redressement. En plus d'investir dans des entreprises, le fonds a également pour mission de leur apporter un soutien technique.

L'HORTICULTURE



LA SÉCHERESSE ET LE GAZON

En temps de canicule, plusieurs plantes montrent des signes de stress hydrique. Le gazon (de type graminée) résiste bien à la sécheresse, mais afin d'éviter ce stress, voici quelques conseils :

CONSEILS D'ENTRETIEN

1. La hauteur de coupe doit être augmentée lors de sécheresse.
2. Ne jamais tondre plus du tiers de la longueur du gazon à chaque coupe.
3. La lame de la tondeuse doit être bien affûtée en tout temps. Une mauvaise lame brise l'extrémité des feuilles et crée une dessiccation de celles-ci.
4. Pour que l'irrigation soit efficace lors de vos arrosages, il faut appliquer au moins l'équivalent de 2,5 cm d'eau à la surface du sol.

INSECTE : LA PUNAISE VELUE

Les chaudes températures ont encouragé le développement de cet insecte dans les gazons. Les adultes sont de couleur noire avec les ailes blanches, luisantes, repliées sur le dos et ont des pattes bleues rougeâtres. Ils mesurent de 3 à 5 mm de longueur. C'est un insecte « piqueur suceur » qui prélève la sève de la couronne des tiges du gazon.

SYMPTÔMES

1. Des plaques jaunes puis brunes font leur apparition. Les gazons situés sur du sable, en plein soleil et qui sont susceptibles de souffrir de déshydratation sont plus sensibles aux attaques;
2. Présence de zones enfoncées de gazon mort qui sont rapidement envahies par des mauvaises herbes. Les gazons qui possèdent une épaisse couche de chaume sont plus à risque.

LUTTE PRÉVENTIVE

1. Irriguer le gazon par temps de sécheresse;
2. Un déchaumage printanier peut être bénéfique si l'épaisseur de la chaume le justifie;
3. Garder le gazon en santé par une fertilisation équilibrée.

LUTTE CHIMIQUE

Utiliser un produit à base de diazinon ou de chlorpyrifos lorsque la quantité d'insectes dépistés le justifie.

Note : à la fin du mois d'août, c'est le temps idéal pour faire les traitements avec les herbicides contre les mauvaises herbes dans le gazon.



Jean Grégoire Serres et pépinière St-Élie

4675, boul. Industriel Sherbrooke (Québec) J1L 2W5

(819) 564-3243

AVENTURE

ELECTRONIQUE

Festival

Cinéma maison

MEILLEURS PRIX GARANTIS

SPÉCIAL DE LA RENTRÉE

NOKIA 2160 PC

* NOUVELLE ACTIVATION EN MAGASIN
- TERME UN AN
- 20\$ PAR MOIS
- 100 MINUTES GRATUITES

29⁹⁹

CANTEL AT&T

NOUS PAYONS LA TPS

sur tous les magnétoscopes de 299⁹⁹ et plus

Détails en magasin.

UN AN

sans paiement • sans intérêt

sur téléviseurs, produits audio, mini systèmes, caméscopes et autoradios sélectionnés

Détails en magasin.

AUCUN INTÉRÊT AVANT 2000 L'AN

sur ensembles cinéma maison complet sélectionnés

Détails en magasin.

SHARP

Bronze

3 cassettes vidéo BASF GRATUITES!

HI-FI STEREO 3 CD 5 HAUT-PARLEURS VCR plus+

TÉLÉVISEUR 25" STÉRÉO S25S18

MAGNÉTOSCOPE 4 TÊTES VHS HAUTE-FIDÉLITÉ S976

MINI CHAÎNE DOLBY® PRO-LOGIC^{MC} S460C

DOLBY SURROUND PRO-LOGIC

999⁹⁹

SPKG1

JVC JBL

Le choix des Professionnels

DOLBY SURROUND PRO-LOGIC

MEGA TÉLÉ

HI-FI STEREO 5 HAUT-PARLEURS VCR plus+

Écouteurs sans fil GRATUITS! Val. 99⁹⁹

3 cassettes vidéo BASF GRATUITES!

Meubles, lecteur CD et magnétocassette vendus séparément

TÉLÉVISEUR STÉRÉO 32" J32920

MAGNÉTOSCOPE HI-FI STÉRÉO J650

RÉCEPTEUR AUDIO/VIDÉO DOLBY PRO-LOGIC J554

ENSEMBLE DE HAUT-PARLEURS AMBIOPHONIQUES JSPCRPK

HAUT-PARLEURS D'ÉTAGÈRE JBL800

RABAIS 150\$ Reg. 2149

1999⁹⁹

JVC/JBLPKG2

PIONEER HITACHI

OR

TRILOGIC MEGA TÉLÉ

HI-FI STEREO 5 HAUT-PARLEURS DOLBY SURROUND PRO-LOGIC

Écouteurs sans fil GRATUITS! Val. 99⁹⁹

3 cassettes vidéo BASF GRATUITES!

Meuble audio vendu séparément.

TÉLÉVISEUR À PROJECTION DE 50" H50EX20B

MAGNÉTOSCOPE 4 TÊTES HI-FI STÉRÉO H630

RÉCEPTEUR PRO-LOGIC P307

HAUT-PARLEURS À 3 VOIES P2100

ENSEMBLE DE HAUT-PARLEURS P102

RABAIS 340\$ Reg. 339

2999⁹⁹

HIT/P10PKG3

* Sur magnétoscopes de 2995 et plus. Ne payez que la TVA. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. † Sur produits sélectionnés à prix régulier. S.A.C. Ne payez que les taxes. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. ‡ Sur ensembles Cinéma Maison complets sélectionnés à prix régulier. Paiements mensuels minimum requis. S.A.C. Ne payez que les taxes. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Détails en magasin. Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles ne sont pas disponibles dans tous nos magasins. *Durant 15 jours suivant l'achat aux mêmes conditions dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock. Détails en magasin.